

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

N° P19- 067365

42766

Autres

Optique

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0006727

Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : OU HABBA FATHINA veuve ERRIHANI FATAH

Date de naissance : 12.08.1964

Adresse : RESEL ATAL INN 13 APPT 1 OULFA CASA

Tél. : 06.09.64.71.96

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25.08.2020

Nom et prénom du malade : OU Habiba, fatma Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vice de naissance + diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

Le : ..... / ..... / .....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/08/20	20 20 (C.G.Ro)	300,00	Dr. MOUSSAOUI Spécialiste des Malades et Chirurgie des Yeux et Chirurgie Dentaire 237 B, Abou Chouïb Doukkali 1er Elage Sidi Maktouf X Casa, Tel: 05 22 82 68 12	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Date	Montant de la Facture
le 25/08/20	38,90

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

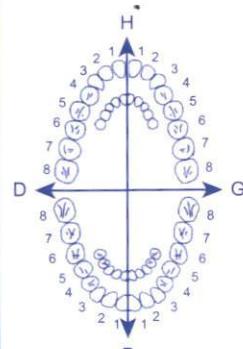
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE OULFA LOT. AL AZHAR GR2 Km 98 N° Casablanca Gsm : 0665216844	02/09/20					250,00

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORO.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
<b>O.D.F</b> <b>PROTHESES DENTAIRES</b>				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	11433553
B	35533411	

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Docteur Moussaoui Karima  
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux

(Cataracte Phacoemulsification)

Chirurgie des Vois Lacrymales

Lentilles de Contact-Strabisme

Angiographie - Laser



الدكتورة موساوي كرمة  
إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جلاة بالليزر - جراحة مسالك الدموع

الليزر-العدسات الألصقة

راديو الشبكة - طب الع Howell



Casablanca, le 25/07/2023

الدار البيضاء، في

Habib Bourguiba

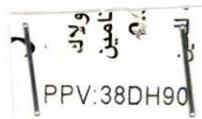
Rue de l'Indépendance

lente

plus AR.

+0,50/-1; +0,50

neutre



lente

+2,50 (astig.)

38,90

Auler. balyse



lente x4 b'

plus 1m

$\overline{1} = 38,90$

Dr. MOUSSAOUI Karima  
Spécialiste des Maladies  
et Chirurgie des Yeux  
Bd. Abou Chouâib Doukkali 1<sup>er</sup> Etage Sidi Maârouf Casablanca

الرقة 15 - شارع أبو شعيب الدكالي - الطابق الأول  
237, Bd. Abou Chouâib Doukkali - 1<sup>er</sup> Etage Sidi Maârouf Casablanca - Tél. : 05.22.82.68.12

الدار البيضاء - الهاتف :

IF : 45304040 - ICE : 0018449000013



**Optique Oulfa**

**Optique Oulfa**

Lot Al Azhar Gr 2 IMM 98 N°10

Casablanca

GSM : 06 65 31 68 44

**FACTURE N° 004958**

Casablanca, le

02/09/2012

lundi

M :

N° de Nomenclature : 122 124 212

Docteur : Hassanoui Baroum

Monture : Monture optique lisse, verre Dif. 2,5 Di. 50g Or

Verres : Verre organique Résine PCP 1.56 Or

VL : VL organique bleu traité pour la lunette

OD : (-1.00 + 45) + 0.50 300.00 Or

OG : 300.00 Or

VP : Verre

OD : 250.00 Or

OG : 250.00 Or

OD : 250.00 Or

OG : 250.00 Or

Total : 2500.00

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

OPTIQUE OULFA  
LOT. AL AZHAR GR 2 IMM 98 N°10  
Casablanca  
GSM : 0665316844